

Gestion administrative

Procédures lors d'une éclosion

Qu'est-ce qu'une éclosion :

C'est avoir au sein d'une même résidence, **deux cas ou plus** de la même infection, en tenant compte des liens entre eux (répartition dans la RPA, source d'infection commune).

Dans ce contexte, des actions additionnelles doivent être mises en place :

- Isoler les résidents qui présentent des symptômes.
- Signaler rapidement l'éclosion à la Direction régionale de santé publique (DSPu) de l'Outaouais en remplissant le formulaire de déclaration d'éclosion.
- Surveiller l'évolution des symptômes des résidents.
- En cas de questions, consulter un professionnel de la santé (médecin, infirmière, appeler le 811).
- Procéder à un test de dépistage si disponible.
- Promouvoir l'autosurveillance des symptômes auprès des résidents et des employés.
- Surveiller l'apparition de nouveaux cas et les signaler régulièrement à la DSPu de l'Outaouais en remplissant le formulaire de déclaration d'éclosion.
- Tenir un registre des résidents symptomatiques ou positifs.
- Mettre une affiche à l'entrée de la résidence signalant aux visiteurs qu'une éclosion est en cours.
- Renforcer la promotion de l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire chez le personnel, les résidents et les visiteurs.
- Augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection des chambres ou des appartements des résidents symptomatiques ou positifs, ainsi que les parties communes.
- Porter des ÉPI adéquats lors des soins aux résidents symptomatiques et/ou positifs.
- Éviter la participation des personnes symptomatiques ou positives aux repas de groupe et aux activités sociales, sinon, port de masque et respect de la distanciation.
- S'assurer d'avoir et de maintenir de bons niveaux de stock de produits désinfectants et d'équipements de protection individuelle (ÉPI).

À la fin d'une éclosion, il est nécessaire de :

- Procéder à un nettoyage et à une désinfection finale des chambres et/ou appartements à la fin de l'épisode infectieux des résidents concernés.
- Signaler la fin de l'éclosion à la DSPu de l'Outaouais.

Remplir une déclaration d'éclosion

²Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). [Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés](#)

¹⁴Gouvernement du Québec. (2020) [Guide de gestion des éclosions Volet organisationnel - À l'intention des centres d'hébergement et de soins de longue durée et des résidences privées pour aînés](#)